

BAC PRO MAINTENANCE DES VÉHICULES (2 ANS)

OPTION A – VOITURES PARTICULIÈRES

(Code RNCP : 19117 – Code SIFA : 40025214)



OBJECTIFS

Le titulaire de ce baccalauréat professionnel est un technicien d'atelier. Il assure la maintenance préventive (entretien) et la maintenance curative (réparation) de voitures particulières. Il est capable de :

- Etablir un diagnostic en utilisant des instruments de mesure et de contrôle informatisés.
- Elaborer une méthode de réparation ou d'entretien en tenant compte des coûts.
- Exécuter les réparations ou donner au personnel exécutant les indications nécessaires.
- Organiser et gérer un atelier pour en optimiser le fonctionnement.
- Accueillir et conseiller la clientèle.

Organisation de la formation :

DURÉE : 35 heures par semaine sur 2 ans

DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS : en fonction des places disponibles entrée tout au long de l'année si signature d'un contrat avec un employeur

MODALITÉS D'ALTERNANCE : 2 semaines au CFA et 2 semaines en entreprise

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE : constituée de formateurs professionnels spécialisés et de formateurs en matières générales + coordinatrice pédagogique

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- ateliers équipés
- centre de ressources : documentations, annales, sujets d'examens
- salles informatiques
- salles de cours équipées de vidéos projecteurs
- laboratoire de sciences
- équipements sportifs

Contenu de la formation :

MATIÈRES PROFESSIONNELLES :

- Maintenance
- Diagnostique
- Analyse Fonctionnelle et structurelle



MATIÈRES GÉNÉRALES :

- Education Physique et Sportive
- Français
- Histoire-Géographie
- Sciences physiques
- Prévention Santé Environnement
- Anglais
- Arts appliqués
- Gestion
- Mathématiques
- Chef d'œuvre

Evaluation :

Evaluations régulières sur la totalité des compétences en conformité avec le règlement d'examen de l'Education Nationale (bulletins semestriels avec avis des conseils de classe)

Certification :

Diplôme de l'Education Nationale en Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Public et prérequis :

PUBLIC : être âgé de 15 ans à 29 ans révolus pour être éligible au contrat d'apprentissage.

PRÉREQUIS : être titulaire au minimum d'un CAP dans le domaine de l'automobile

Poursuite de formation :

- Titre Technicien Expert Après-Vente Automobile (possible au CFA)
- BTS Maintenance des véhicules Option A : Voitures Particulières
- Licence professionnelle : Organisation et Management des Services Auto

Débouchés :

- Mécanicien automobile - Garagiste
- Contrôleur technique automobile
- Metteur au point – Technicien automobile
- Electronicien automobile - Responsable d'atelier
- Responsable du service après-vente

Tarifs :

Le coût de la formation en alternance est pris en charge par l'OPCO de votre entreprise, selon les propres critères de l'organisme et de la législation en vigueur (tarifs déterminés par décret)

Accompagnement pédagogique spécifique pour :

- Les personnes porteuses de handicap (Référént handicap dédié)
- Les personnes en grandes difficultés scolaires et allophones (personnalisation des parcours)

Contact :

Pour toute information complémentaire, contactez-le secrétariat au **04 75 61 69 55** ou secretariat@cfmda.fr
5 Rue de la Sablière 26250 Livron-Sur-Drôme
www.cfmda.fr

Retrouvez nous sur :